

ATTENTION A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025



Les redevances « réseaux publics »



Les 4 redevances de la facture d'eau ~~et d'assainissement~~

1

Prélèvement pour
l'alimentation en eau potable

Redevance Agence de l'Eau : 0,0759 € HT/m³

2

Consommation en eau
potable

Redevance Agence de l'Eau : 0,46 € HT/m³

3

Performance des réseaux
d'eau potable

Redevance Agence de l'Eau : 0,017 € HT/m³

~~Performance des systèmes
d'assainissement collectif~~

N
o
u
v
e
a
u
t
é

4

Redevance AAC-Protection de la ressource (Syndicat) : 0,081 € HT/m³

5

Redevance FSIAREP (Département) : 0,082 € HT/m³

Autres redevances (inchangées) :

SYNDICAT DES EAUX GILLES MESNIL-SIMON
Facturation Eau Potable uniquement

Tarif (mars 2024) : 1,70 € HT/m³

Abonnement (location du compteur) : 45,00 € HT

Les redevances **supprimées**

- Redevance pollution domestique
Selon les Communes : 0,22 € HT/m³ ; 0,38 € HT/m³ ; 0,42 € HT/m³
- Redevance modernisation des réseaux de collecte
- Redevance modernisation des réseaux de collecte des industriels